



Commune de LA RAVOIRE
(Hors agglomération)
D1006 du PR 41+812 au PR 41+827 (LA RAVOIRE)

Arrêté temporaire n° 26-AT-0045
Portant réglementation de la circulation

Le Président du Conseil départemental de la Savoie

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3221-4 et L. 3221-5

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 413-1

Vu le Code de la voirie routière

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription

Vu l'arrêté du Président du Conseil Départemental de la Savoie en date du 05 janvier 2026 relatif aux délégations de signature

Vu la demande de KDT Télécom

CONSIDÉRANT que des travaux pour une création de ligne télécom en aérien rendent nécessaire de réglementer la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, sur la D1006

A R R È T E

ARTICLE 1 :

Le 02/02/2026, de 8h30 à 17h, les prescriptions suivantes s'appliquent sur la D1006 du PR 41+812 au PR 41+827 (LA RAVOIRE) situés hors agglomération :

- Le dépassement des véhicules, est interdit ;
- La vitesse maximale autorisée des véhicules est fixée à 50 km/h ;
- La circulation est alternée par K10, sur une longueur maximum de 50 mètres, ;

ARTICLE 2 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur : KDT Télécom / 1231 Chemin de Meudnin 38490 CHIMILIN.

ARTICLE 3 :

Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation. Elles annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Président du Conseil départemental de la Savoie et le Commandant du Groupement de gendarmerie de la Savoie sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

15 JAN. 2026

Fait à MONTMELIAN,

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation,

Isabelle ROBERT
Secrétaire générale

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation,

Signé par : Mathieu DUFOUR
Date : 15/01/2026
Qualité : Directeur Maison technique
Bassin chambérien Combe Savoie

DIFFUSION:

- SMUR
- Transports Scolaire
- Ajointe au Directeur de la Maison technique Bassin chambérien Combe de Savoie
- PC OSIRIS
- CENTRE ROUTIER DEPARTEMENTAL - CRD - MTD Chambéry/Combe de Savoie
- Le Maire de LA RAVOIRE
- Secrétariat général
- Secrétariat général
- Secrétariat général

